

-----  
**VILLE DE  
PROVINS**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE  
DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 19 octobre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. JIBRIL, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. VAUVRE, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. PATRON, adjoint, par M. JEUNEMAITRE M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par M. MARCHAND Mme MAHIEU, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme PRADOUX M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par M. PERRINO Mme PINEAU LUMONI, conseillère municipale, par Mme PETROFFE
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON,
Absent(s)	
Secrétaire de séance :	Mme DAMEME

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12.10.2023	

---oooOooo---

N° 2023.58

**REHABILITATION ET EXTENSION DES COURTS DE TENNIS COUVERTS  
Demande de subvention**

## La séance continuera

Accusé de réception en préfecture  
07/217703792-20231019-DEL-2023-58-DE  
Date de transmission : 25/10/2023  
Date de réception préfecture : 25/10/2023

## Le Maire expose au Conseil :

- La ville de Provins envisage la réhabilitation des 2 courts de tennis existants créés en 1992, Sentier de la Fontaine. A cette occasion une extension sera réalisée pour un court supplémentaire.
- Les travaux comprendront :
  - Gros œuvre, maçonnerie, sols durs,
  - Charpente bois, murs ossature bois, bardage bois,
  - Couverture, étanchéité, bardage métallique,
  - Menuiseries extérieures aluminium, serrurerie,
  - Menuiseries intérieures bois, cloisons, doublage, etc ...
  - Plomberie, chauffage, ventilation
  - Electricité,
  - Peinture, revêtement de sol sportif,
  - Mobilier
  - Voirie, stationnement, cheminements piétons,
  - Portail, portillon, clôtures,
  - Chauffage courts de tennis et traitement d'air.
- Le coût de cette opération est estimé à 2.611.200,00 € HT à plus ou moins 10%.
- La réalisation de ces travaux est prévue pour le 1<sup>er</sup> juin 2024.
- Cet équipement peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional à hauteur de 400 000 € au titre des équipements sportifs.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (32 voix "pour") :**

- ⇒ De valider le projet de réhabilitation et d'extension décrit ci-dessus.
- ⇒ De solliciter une aide de 400 000 € auprès du Conseil Régional et tous autres mécènes.
- ⇒ D'inscrire les crédits nécessaires sur le budget communal.
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,  
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 24/10/2023 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 25/10/2023



Olivier LAVENKA